

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23/05/2020

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MARANO Marie-Christine, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 11 h 05.

Préambule

Les modalités de tenue des réunions d'installation des Conseils Municipaux élus en mars sont modifiées par la Préfecture en date du mercredi 20/05. La convocation émise le 18/05 ne rentre plus dans le nouveau cadre légal. Il devient nécessaire de demander aux conseillers d'accepter en début de séance que celle-ci se déroule à huis clos. Proposition validée à l'unanimité des 11 votants.

1 - Installation du Conseil Municipal : élections du Maire et des Adjoint

La présidence de la séance est alors laissée à l'élu le plus âgé, en l'occurrence Juliette Genet, doyenne de l'assemblée, pour procéder à l'élection du nouveau Maire. Jean-Michel Manzoni et Damien Millet sont désignés assesseurs.

MAIRE

A l'appel à candidature au poste de Maire de Lavigny seul répond Luc Michaud. Il est procédé au vote à bulletin secret. Le dépouillement constate 10 voix pour et 1 bulletin blanc.

M. Luc Michaud est proclamé Maire et entre immédiatement en fonction. Il prend donc la présidence de la séance.

NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire propose de débiter la mandature avec deux adjoints (sur les trois possibles en regard de l'effectif du Conseil Municipal) et de constater en fin d'année s'il devient judicieux d'en nommer un troisième.

La proposition de 2 adjoints est acceptée à la majorité de 10 pour et 1 abstention (Juliette Genet).

ADJOINT 1

A l'appel à candidature au poste de Premier Adjoint au Maire de Lavigny seul répond Philippe Trésy. Il est procédé au vote à bulletin secret. Le dépouillement constate 10 voix pour et 1 bulletin blanc.

M. Philippe Trésy est proclamé Premier Adjoint et entre immédiatement en fonction.

ADJOINT 2

A l'appel à candidature au poste de Deuxième Adjoint au Maire de Lavigny seul répond Eric Chauvin. Il est procédé au vote à bulletin secret. Le dépouillement constate 9 voix pour et 2 bulletins blancs.

M. Eric Chauvin est proclamé Deuxième Adjoint et entre immédiatement en fonction.

Le nouveau Conseil Municipal maintenant installé, la gestion communale suit son cours et les points suivants de l'ordre du jour sont abordés.

3 - Projet d'antenne relais Orange

Evoqué en Conseil Municipal en fin d'automne 2019, et ayant fait l'objet d'un accord de principe, le projet d'antenne relais Orange sur la parcelle AB 478 (dans les prés bordant la montée vers Rosnay, à presque 400 m des habitations les plus proches) suit son cours. La commune doit maintenant émettre une délibération validant l'acceptation de cette implantation, qui permettra d'enclencher la suite des opérations : bornage du terrain, achat du terrain par la commune, établissement du bail avec Orange.

Considérant l'amélioration à venir de la qualité du réseau, considérant l'éloignement des plus proches habitations, considérant l'accroissement du patrimoine foncier communal et son rapide amortissement par le loyer perçu, le Conseil Municipal accepte par délibération à la majorité de 9 voix pour et 2 contre (Jean-Michel Manzoni, Thierry Mourez) cette implantation.

2 - Validation CDD employé communal

Le contrat aidé Plan Emploi Compétence de Quentin Répécaud est arrivé à terme courant mai et n'est plus renouvelable. Pleinement satisfait de son travail, le Conseil Municipal envisageait déjà lors de sa réunion du 19/02 la possibilité de l'employer en contrat normal. Au terme du délai de réflexion qu'il avait souhaité observer, l'employé communal préfère un CDD plutôt qu'un projet de titularisation.

Appuyée par le centre de Gestion des Collectivités Territoriales de Champagnole, la commune va lui établir un CDD de 3 ans d'Adjoint Technique de grade 8, rémunéré 1.603 € brut (soit +/- 1.280 € net), avec temps de travail annualisé en fonction de la saison (pousse de la végétation).

La délibération validant ce contrat de travail est acceptée à l'unanimité des 11 votants.

4 - Programmation des réunions du Conseil Municipal

Estimant qu'après environ 2 heures de réunion son efficacité et la capacité de réflexion de chacun s'émeussent, estimant que le mode de fonctionnement adopté ces six dernières années correspond plutôt bien aux besoins d'une petite commune, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité de se réunir tous les premiers jeudis du mois à 20 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 04 juin à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 12 h 25.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 28/05/2020

Le Maire, Luc MICHAUD.

